

# DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

(EXTRAIT)

n° 2023-23

de la commune de FÉRICY

Envoyé en préfecture le 22/07/2023

Reçu en préfecture le 22/07/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 077-217701796-20230721-D2023\_23-DE

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
15	12	7

15      12      7

DATE DE LA CONVOCATION

17/07/2023

DATE D’AFFICHAGE

17/07/2023

Séance du Vendredi 21 juillet 2023, à la mairie de Féricy

L’an deux mil vingt-trois, le vingt et un juillet à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

### Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé,  
DJORDJEVIC Cécile, GERMAIN Jean-Luc, ROCHER Catherine.

### Absents excusés :

DESHAMS-FONTAINE Corentin qui e donné pouvoir à DESPOTS Hervé  
FOURGOUX-LECLERC Catherine qui a donné pouvoir à GERMAIN Jean-Luc  
GARNOTEL Virginie qui a donné pouvoir à BOURGES Manel  
HAMEON Yoann qui a donné pouvoir à BOURGES Manel

### Absente :

MENET Sophie

ROCHER Catherine est désignée secrétaire de séance

## **OBJET : Tarifs nouveaux goodies**

Suite à la proposition de vente de nouveaux goodies dans le cadre de la régie de recettes communale, le conseil municipal décide, par délibération et à l’unanimité des membres présents et représentés, de proposer les nouveaux tarifs suivants :

- Stylo avec blason Féricy 4€
- Lot Carnet + stylo avec blason Féricy 15€

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le 24 juillet 2023

Publié le 22 juillet 2023

Le secrétaire de séance  
Catherine ROCHER



Extrait certifié conforme  
à Féricy, le 22 juillet 2023

Le Maire,  
Jean-Luc GERMAIN

